

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier

	Indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	commentaires
1- Ecart de rémunération (en %)	1	2,4	37	40	40	un écart est constaté en faveur des femmes
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,5	35	35	35	un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes. L'écart d'augmentation réduit l'écart de rémunération donc tous les points sont accordés.
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15	Sur 2 salariées revenues en 2024 après une interruption dûe à la naissance d'un enfant, les 2 ont bénéficié d'une augmentation à leur retour et au plus tard le 31/12/2024. La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a bien été appliquée à tous les salariés, tous les points sont accordés.
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10	Les femmes sont légèrement sous représentées dans les 10 plus hautes rémunérations (40%)
Total des indicateurs calculables			97		100	
INDEX (sur 100 points)			97		100	